

Commission qualité, développement de compétences et des qualifications

Groupe de travail RNCP

Réunion du 9 mai 2018 à Caen (Carif-Oref)

Participants :

Mme BEAUNIEUX Hélène	Université Caen
Mme BEURTON Sophie	Rectorat
M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref (secrétariat commission)
M. JAQUOT Dominique	FO
M. LEBOUCHER Denis	Région (VP commission)
Mme LOUISE Sophie	Université Caen
M. METAIRIE Silvère	Correspondant RNCP Normandie
M. VANZETTI François	Fongecif

Denis Leboucher rappelle que le présent groupe de travail a vocation à dégager des propositions de recommandations qui seront présentées au plénier du Crefop du 11 juin prochain pour avis sur ces demandes d'inscription au RNCP examinées ce jour.

Il excuse Françoise Durand, présidente de la commission.

Silvère Métairie rappelle le souci de rationalisation des titres voulu par le RNCP, ce qui n'empêche pas de regarder si une certification présentée conduit à une réelle insertion professionnelle, répond à l'existence d'une cible professionnelle, dispose d'une ingénierie de formation cohérente, propose la mise en place une procédure VAE.

Il précise que si l'examen s'appuie ici sur une logique régionale, l'intérêt national a un sens puisque la décision finale reste du CNCP.

Il est rappelé qu'un diplôme régional peut attirer des personnes d'autres régions.

Les demandes examinées :

- Assistant-e juridique, renouvellement,
- Déclarant en douane, renouvellement,
- Artisan sellier, première demande,
- Formateur-trice concepteur-trice accompagnateur-trice, première demande,
- Installateur-trice de réseaux de communication très Haut Débit-FTTH, première demande.

(Les documents – dont la synthèse d'instruction des cinq dossiers - concernant ces demandes peuvent être consultés sur www.crefop-normandie.fr dans la rubrique Documents puis dans CMS1 Qualité Développement Compétences Qualifications à la date du 09/05/2018).

Assistant-e juridique

Par la CCI Seine Mer Normandie, certification de niveau II, pour 12 à 16 titulaires par an

Il s'agit d'un deuxième renouvellement, le RNCP n'avait pas émis de recommandation lors du précédent.

La cible professionnelle est bien déterminée. La certification correspond à un métier et à un emploi. Il n'y a pas de réelle difficulté d'insertion professionnelle, plutôt bonne dans la conjoncture économique.

L'ingénierie de la certification en quatre blocs de compétences est cohérente.

Pas de problème de financement pour l'organisme compte tenu de l'effectif peu important visé.

Le groupe propose que le Crefop recommande un avis favorable.

Déclarant en douane

Par la CCI & Caux, certification de niveau III, pour 10 à 13 titulaires par an

Lors du précédent renouvellement, la commission spécialisée de la CNCP avait formulé deux recommandations : « formaliser les référentiels sans prendre appui sur le dispositif de formation de manière à mettre en évidence les compétences de ce professionnel », « expliciter les modalités d'évaluation ».

L'organisme a clairement répondu à ces recommandations.

La cible professionnelle est bien déterminée. La certification correspond à un métier et à un emploi.

L'insertion professionnelle est excellente et l'ingénierie de certification cohérente.

Le Fongecif a financé de nombreuses formations de ce type avec 100% d'insertion.

Denis Leboucher précise que ce sont des métiers qui vont se transformer en terme de compétences dans le cadre de la numérisation et de la dématérialisation des échanges commerciaux.

L'organisme semble en avoir bien tenu compte.

Le groupe propose que le Crefop recommande un avis favorable.

Artisan sellier

Par l'Ecole supérieure du cheval et de l'équitation, certification de niveau IV, pour 1 à 2 titulaires par an

Cette première demande de certification s'inscrit dans une logique de progression suite au CAP sellier harnacheur.

Il s'agit d'un travail d'expertise avec une cible professionnelle très bien déterminée. La certification correspond à un métier et à un emploi.

L'ingénierie de certification est bien construite.

Il est fait l'analyse qu'une ouverture plus large qu'un à deux titulaires par an pourrait donner une bonne visibilité de la région dans ce métier et son savoir-faire, mais l'organisme ne souhaite pas élargir ; il est cependant rappelé qu'il est bien référencé et connu des entreprises concernées (exemple : Hermès à Val de Reuil).

Le groupe propose que le Crefop recommande un avis favorable.

Formateur-trice concepteur-trice accompagnateur-trice

Par CCI Rouen Métropole – IFA Marcel Sauvage, certification de niveau II, pour 4 à 9 titulaires par an

Le groupe s'interroge sur cette demande.

En effet, il existe déjà de nombreuses certifications comparables ; en région, un flux conséquent de personnes est formé chaque année sur des certifications similaires.

Par ailleurs, la certification proposée apparaît par trop générique, trop globale.

La question du lien se pose entre formateur, accompagnateur, concepteur ... Comment peut-on être les trois à la fois ? Cela recouvre des compétences diverses. Il n'apparaît pas ici la notion de compétence spécifique.

De plus, quelle possibilité réelle se dégage en terme de mobilité au-delà de cette formation propre à la CCI ?

Le groupe propose que le Crefop recommande un avis défavorable en s'appuyant sur le fait qu'il existe déjà de nombreuses certifications proches en région et que cette demande présente une approche trop généraliste.

Installateur-trice de réseaux de communication très Haut Débit-FTTH

Par Initia Formation, certification de niveau V, pour 8 à 12 titulaires par an

L'ingénierie de certification proposée apparaît perfectible au groupe. Par ailleurs, en terme d'ingénierie, il s'agit plus ici de niveau IV que V.

Plusieurs formations existent déjà en région ; sont citées celles en CFA BTP ou avec Innovance, pôle de référence national des compétences, de l'emploi et de la formation liés aux infrastructures de réseaux et usages numériques (câbleur raccordeur réseaux Fibre Optique et FTTH – niveau V – ou technicien Réseaux et Services Très Haut Débit – niveau IV).

Il pourrait plutôt ici être visé un CQP.

Le groupe propose que le Crefop recommande un avis défavorable en s'appuyant sur le fait qu'il existe dans la certification proposée un écart réel entre les compétences nécessaires énumérées qui relèvent plus d'un niveau IV que d'un niveau V.

L'ensemble de ces propositions de recommandations seront présentées au Crefop du 11 juin 2018.

La prochaine commission qui se tient le 27 juin prochain pourrait avoir à étudier deux dossiers actuellement en cours d'instruction :

- Chargé-e d'exploitation réseaux et télécoms (renouvellement),
- DU conseiller-ère en formation, par l'université Le Havre Normandie (première demande).

Il est proposé que les prochaines synthèses puissent mentionner le temps de formation, les apprenants ciblés, la réelle expérience de l'organisme en matière de VAE.